EURODOM

*L’Europe et les Départements français d’Outre-mer*

InfoRup

**Semaine du 4 au 8 avril 2016**

**ADOPTION PAR LE CONSEIL DU RÉGIME DE DISTRIBUTION DE PRODUITS DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES :** Le Conseil Agriculture devrait adopter sans débat, lundi 11 avril à Luxembourg, le nouveau règlement sur le régime d'aide à la fourniture de fruits et légumes, de bananes et de lait dans les établissements scolaires. Les délégations hongroise et néerlandaise devraient voter contre, tandis que le Royaume-Uni devrait s'abstenir. Le Parlement européen a arrêté sa position en première lecture le 8 mars dernier. Le comité spécial agriculture (CSA) a confirmé, lundi 4 avril, l'accord des États membres sur le texte et a invité le Conseil de l'UE à entériner définitivement l'accord. L'acte législatif sera donc adopté lundi. Le régime prévoit une aide de 250 millions d'euros par année scolaire, 150 millions d’euros pour les fruits et légumes et 100 millions d’euros pour le lait. Le montant de l’aide octroyé à un Etat membre sera déterminé en fonction du nombre d'enfants âgés de six à dix ans et en fonction du niveau de développement des régions de l‘Etat membre, afin d'assurer un niveau d'aide plus élevé aux régions les moins développées. Sur ce point, le texte vise expressément les RUP : « En ce qui concerne les régions ultrapériphériques énumérées à l'article 349 du TFUE, les enveloppes octroyées aux États membres concernés leur assurent une aide plus élevée afin de tenir compte de leur situation particulière eu égard à l'approvisionnement en produits et pour promouvoir l'approvisionnement entre régions ultrapériphériques voisines. ». Par ailleurs, un État membre pourra transférer, une fois par année scolaire, jusqu'à 20 % d'une de ses enveloppes indicatives vers l'autre (de l’enveloppe lait vers l’enveloppe fruits et légumes et inversement) et ce pourcentage pourra être porté à 25 % par les États membres possédant des régions ultrapériphériques.

**CONSULTATION PUBLIQUE EN VUE DES NEGOCIATIONS DE LIBRE-ECHANGE AVEC L’AUTRALIE ET LA NOUVELLE-ZELANDE :** La Commission a annoncé, dans une note d'information publiée jeudi 31 mars, l'ouverture d'une consultation publique jusqu'au 3 juin prochain sur les relations économiques entre l'UE et l'Australie et la Nouvelle-Zélande dans le cadre des préparatifs en vue de négociations de libre-échange. Les résultats de la consultation alimenteront l'analyse d'impact des futurs accords entre l'UE et ces deux pays, préparée par la Commission. Dans sa note d’information, la Commission explique que les sensibilités agricoles de l’UE doivent être prises en compte. Les documents de la consultation sont disponibles au lien suivant: <http://goo.gl/h20wbi>.

**L’EFFICACITÉ DE LA LUTTE CONTRE LA PÊCHE ILLÉGALE AU NIVEAU EUROPÉEN :** Dans une réponse à une question écrite du Parlement européen, le commissaire à la Pêche, M. Karmenu VELLA, indique, vendredi 1er avril, que, dans le cadre de la lutte contre la pêche illégale, les États membre ont notifié, entre 2010 et 2015, 219 refus d'importation dans l'Union européenne. Les pays ayant signalé ces refus d'importer des produits de la pêche sont les suivants: Autriche (4 refus), Belgique (1 refus), République tchèque (4 refus), Danemark (7 refus), Finlande (7 refus), France (7 refus), Allemagne (8 refus), Irlande (3 refus), Lettonie (1 refus), Lituanie (4 refus), Pays-Bas (15 refus), Pologne (13 refus), Portugal (16 refus), Slovénie (3 refus), Espagne (89 refus) et Royaume-Uni (37 refus). Le commissaire signale aussi que plus de 180 messages d'assistance mutuelle ont été envoyés par la Commission européenne aux États membres de l'UE, pour « orienter leurs contrôles et vérifications vers les situations à risque et demander des enquêtes sur des activités potentiellement illégales ». M. VELLA précise que la Commission continuera à améliorer les systèmes actuellement en place ainsi qu’à simplifier et moderniser la mise en œuvre du règlement sur la lutte contre la pêche illégale. Parmi les améliorations techniques identifiées, on peut, notamment, citer : la modernisation du système des certificats de captures grâce à un système informatique ; la création d'un système harmonisé pour échanger et vérifier les informations ; une harmonisation de l'analyse des risques.

**LA COMMISSION INVESTIT 7,5 MILLIONS D’EUROS POUR LA CROISSANCE ET L’EMPLOI DANS LE SECTEUR MARITIME :** La Commission européenne a indiqué, le mardi 5 avril dernier, qu'elle allait investir plus de 7,5 millions d'euros pour stimuler l'innovation et créer des emplois dans les secteurs maritimes. L'argent est disponible au titre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et est divisé en appels à propositions portant sur les principaux domaines dans lesquels l'Union européenne peut avoir le plus grand impact: les compétences, la créativité et les technologies. En effet, trois appels à propositions sont prévus. Un premier appel à propositions intitulé «Carrières bleues en Europe» budgété à hauteur de 3,45 millions d’euros a pour objectif de doter les demandeurs d’emploi des qualifications utiles et nécessaires à l’économie marine et maritime, ainsi que d’assurer la reconversion de ceux qui souhaitent travailler dans le secteur, et aider les personnes qui travaillent déjà dans l’économie bleue à progresser dans leur carrière. Le second appel est intitulé «Laboratoires bleus», avec un budget s'élevant à 1,7 millions d’euros, et promeut des «laboratoires» innovants, qui permettent aux élèves et aux étudiants récemment diplômés du troisième cycle de collaborer avec des tuteurs expérimentés des entreprises locales et du secteur public pour étudier des questions maritimes et marines. Le dernier appel à propositions repose sur la technologie bleue et est doté d’une enveloppe de 2,52 millions d’euros afin d’encourager les partenariats public-privé qui appuieront le transfert des nouvelles technologies et des résultats de la recherche dans des applications commerciales et coordonneront les investissements stratégiques à l’échelle du bassin maritime. Le document présentant l’appel à propositions est disponible à l’adresse suivante : <https://ec.europa.eu/easme/sites/easme-site/files/emff_calls_final_web.pdf>

**DAVANTAGE DE RECETTES POUR LA FLOTTE DE L’UE EN 2015 MALGRE LA DIMINUTION DES DEBARQUEMENTS :** En 2015, la flotte de pêche européenne a généré davantage de recettes avec moins de débarquements de poissons selon le dernier rapport publié le mardi 5 avril dernier par l'Observatoire européen des marchés des produits de la pêche. Le total des débarquements a été inférieur à celui de 2014, mais a donné des résultats positifs par rapport à 2013 et a généralement créé une tendance à valeur positive sur trois ans. Le Portugal a enregistré une augmentation de la valeur (7%) et du volume (24%) des premières ventes liées principalement au maquereau. En France et pour l’année 2015, le volume des premières ventes a diminué de 4 % en volume, mais augmenté en valeur (+5 %). L’augmentation moyenne de prix de 9% (3,33 euros/ kg, par rapport à 3,05euros/ kg) reflète à la fois la hausse des prix pour certaines espèces et une part plus importante occupée par les espèces de plus grande valeur. L’intégralité du rapport est disponible à l’adresse suivante : [http://www.eumofa.eu/documents/20178/22933/Faits+saillants+du+mois+-+N.3-2016.pdf/c262b08b-9e47-4c64-8b27-41a21ec79e60](http://www.eumofa.eu/documents/20178/22933/Faits%2Bsaillants%2Bdu%2Bmois%2B-%2BN.3-2016.pdf/c262b08b-9e47-4c64-8b27-41a21ec79e60)

**AGENDA DE LA SEMAINE DU 11 au 15 AVRIL 2016**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **PARLEMENT EUROPEEN** | **COMMISSION EUROPEENNE** | **CONSEIL DE L’UE** | **MINISTÈRES FRANÇAIS** |
| **Lundi** **11/04** | Innovation et diversification de la pêche côtière artisanale dans les régions dépendantes de la pêche - Rapport: Ruža Tomašić (A8-0044/2016) Convention des Nations unies sur le droit de la mer: aspects relatifs à la pêche - Rapport: Norica Nicolai (A8-0042/2016) Dimension externe de la PCP, y compris les accords de pêche - Rapport: Linnéa Engström (A8-0052/2016) |  | **Conseil « Agriculture et pêche »**Le Conseil abordera essentiellement les points suivants: la mise en œuvre des mesures de soutien destinées à améliorer la situation des agriculteurs, la conservation des ressources halieutiques et l'utilisation de données dans le secteur de la pêche. |  |
| **Mardi****12/04** |  |  | **Conseil « Agriculture et pêche »**Le Conseil abordera essentiellement les points suivants: la mise en œuvre des mesures de soutien destinées à améliorer la situation des agriculteurs, la conservation des ressources halieutiques et l'utilisation de données dans le secteur de la pêche |  |
| **Mercredi****13/04** |  |  |  |  |
| **Jeudi****14/04** |  |  |  |  |
| **Vendredi****15/04** |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |